

TCHAD NON-VIOLENCE

EXAMEN
PERIODIQUE
UNIVERSEL POUR
LE TCHAD

UPR INFO PRE-SESSION Novembre 2023

Déclaration Orale de Régine Nébinon LAOUKOUNDA
30/11/2023

1. Présentation de l'organisation

Excellence Mesdames et Messieurs,

Je réponds au nom de Régine Nébinon LAOUKOUNDA, présidente de la Commission Protection de l'enfance. Notre association Tchad Non-Violence est membre du Collectif des Associations de défense des droits de l'Homme (CADH).

Elle s'est fixé les objectifs suivants :

- protéger et défendre les droits et libertés fondamentales par la résistance constructive
- Lutter contre la violence aussi bien structurelle qu'interpersonnelle
- Instaurer au Tchad et dans le monde entier la justice, la liberté et la paix
- Œuvrer pour le développement et le processus démocratique et cela par des activités de formation, de sensibilisation et d'information.

2. Plan de la présentation

Ma thématique porte sur la problématique de la protection de l'enfance au Tchad, qui est axée sur:

- **Le mariage d'enfants ;**
- **Les châtiments corporels ;**
- **Le travail des enfants**

Mariage d'enfants

Lors du troisième cycle de l'examen périodique universel (EPU) en novembre 2018, le gouvernement de la République du Tchad avait reçu une recommandation visant à mettre fin aux mariages d'enfants en droit et en pratique.

Nous recommandons au Tchad de :

- **Accélérer le processus d'adoption de la politique nationale de protection de l'enfant du 04 mars 2023 et mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.**
- **Intensifier la sensibilisation les parents sur les conséquences du mariage précoce et son interdiction par la loi**
- **Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des engagements de l'Etat en matière de protection de l'enfance.**

Les châtiments corporels

Au cours du dernier Examen Périodique Universel en novembre 2018, l'Etat tchadien avait également reçu une recommandation ayant pour but de l'amener à assurer la mise en œuvre des mesures visant à interdire en toutes circonstances de châtiments corporels infligés aux enfants.

Nous recommandons à l'Etat tchadien de:

- **Initier de formations en protection de l'enfance aux magistrats et les repartir sur l'ensemble du territoire;**
- **Rendre autonomes les coordinations provinciales des acteurs de protection de l'enfance ;**
- **Mettre en place des mécanismes nationaux de mise en œuvre et du suivi des recommandations internationales en matière de protection de l'enfance.**

Le travail des enfants

En ce qui concerne l'interdiction du travail des enfants, le Tchad a reçu une recommandation en novembre 2018 de mettre en œuvre les mesures concrètes pour mettre fin immédiatement au travail des enfants.

:

Nous recommandons au Tchad de :

- **Rendre effectives la convention N°138 de 1973 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention N°182 sur les pires formes de travail des enfants décrites par l'OIT afin de pouvoir les éliminer.**
- **Mettre en place des centres d'écoute et de protection des enfants au sein des coordinations provinciales pour les rendre plus dynamiques.**

Je vous remercie